

ENQUETE NECESSAIRE

Les manufacturiers canadiens ne veulent pas périr sans combattre et personne ne les blâmera. Leur Association adresse aux industriels une circulaire contenant un certain nombre de questions auxquelles ils sont priés de répondre.

Ces questions sont celles que le gouvernement eût dû poser lui-même à tous les manufacturiers avant d'accorder une remise de droits sur les produits importés des manufactures anglaises.

Mais nos ministres se soucient bien de faire des enquêtes utiles. Celles qui ne doivent pas avoir de résultats, celles qui coûtent au pays; celles qui profitent aux amis, à la bonne heure: on n'en fait jamais trop!

Pour être hâtive, l'enquête de l'Association des Manufacturiers Canadiens, n'en sera pas moins complète, nous l'espérons du moins. Il est fâcheux que le temps presse si fort et que l'Association ait été dans l'obligation d'accorder si peu de délai pour les réponses au questionnaire; il lui faut, en effet, venir devant les chambres avec les résultats avant la fin de la session, et ce ne sera pas une mince affaire que de classer, coordonner et résumer les chiffres et les réponses de chacun des industriels et de chacune des industries.

Voici la circulaire de l'Association des Manufacturiers Canadiens:

Toronto, 31 mars 1900.

Cher monsieur,

La "Canadian Manufacturers Association," pénétrée de l'extrême importance, pour l'industrie canadienne, de tous les changements apportés aux tarifs, désire recueillir les renseignements les plus complets et les plus sûrs, relativement aux conséquences probables, de l'augmentation proposée de 25 p.c. à 33 1/3 p.c. de la préférence douanière, accordée aux fabricants anglais pour les produits importés au Canada.

Nous vous adressons cette lettre, en votre qualité d'industriel, dans le but

de connaître votre opinion, relativement aux effets probables de l'augmentation projetée, sur votre industrie particulière.

Afin de donner plus d'uniformité aux renseignements que nous recueillerons, nous avons cru devoir dresser un questionnaire, auquel nous vous prions de bien vouloir répondre, si vous vous intéressez suffisamment à la question pour vous déranger à ce point.

Ayez la bonté de faire vos réponses aussi laconiques que possible et de nous les faire parvenir au plus tard le 5 avril, tous les instants étant précieux.

1o Quelles marchandises fabriquez-vous?

2o Combien d'ouvriers employez-vous?

3o Quel effet a eu sur votre industrie la préférence douanière de 25 p. c. accordée aux fabricants anglais?

4o Quel effet, pensez-vous, aura sur votre industrie l'augmentation projetée à 33 1/3 p. c. de cette préférence?

5o Trouvez-vous que les marchandises d'origine étrangère, similaires à celles que vous fabriquez, pénètrent au Canada en bénéficiant de la réduction de tarif dont les produits anglais devraient seuls bénéficier?

6o Trouvez-vous satisfaisante, la règle en vertu de laquelle, il suffit que 25 p.c. du travail, nécessaire à la production d'un article, soient travail anglais, pour donner à cet article, droit à la réduction de tarif dont nous favorisons l'industrie anglaise? Dans la négative, quelle est la proportion du travail anglais que vous proposez?

7o De quel côté envisageriez-vous une proposition qui tendrait à faire bénéficier les Etats-Unis d'une réduction de tarif similaire?

8o Pensez-vous qu'il serait utile d'insister auprès du gouvernement, pour qu'il renonce à modifier le tarif annuellement et n'en fasse la révision qu'à certaines époques et à des intervalles déterminés et assez longs?

9o Pouvez-vous signaler quelques autres points intéressants?

La "Canadian Manufacturers Association" s'occupe de ces questions en faisant abstraction complète de toute idée politique, n'ayant en vue que les intérêts de l'industrie canadienne. Elle vous prie instamment et fort cordialement de lui faire part de vos idées et de vos critiques.

Attendant votre réponse immédiate. Bien à vous.

La "CANADIAN MANUFACTURERS ASSOCIATION."

(Signé)

L. A. RUSSELL, Sec.